



# Débat public

*sur le projet de ligne à grande vitesse*  
**Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon**

12 octobre 2011

**Réunion de proximité – Vichy**

*Cette réunion publique est filmée et sera intégralement retransmise sur le site web du débat public*

[www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)



## **Michel Gaillard**

**président de la Commission particulière du débat public (CPDP)**  
sur le projet de ligne à grande vitesse  
Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon



# Claude Malhuret

Maire de Vichy



## **Michel Gaillard**

**président de la Commission particulière du débat public (CPDP)**  
sur le projet de ligne à grande vitesse  
Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon



## Qu'est-ce qu'un débat public ?



- *Le cadre réglementaire :*
  - *code de l'Environnement, articles 121-1 à 121-15*
  - *création de la CNDP en 1995*
- *L'objectif :*
  - **informer** le public, **recueillir** ses avis et propositions sur les projets d'aménagement d'intérêt national,
  - **en amont** de l'élaboration précise du projet et de la décision de le réaliser, **apporter un éclairage** au maître d'ouvrage,
  - permettre que soit portées au débat toutes les questions relatives au projet et d'abord celle de son **opportunité**



## Pourquoi un débat public sur ce projet ?

- **saisine** de la CNDP par RFF le 17 janvier 2011
- **décision** d'organiser un débat public le 2 mars 2011

### **Quatre motifs**

- 1) L'intérêt national du projet (inscrit au Grenelle de l'environnement)
- 2) Son apport au développement équilibré du territoire
- 3) L'importance de l'impact socio-économique
  - sur les agglomérations du grand centre,
  - sur Paris et Lyon
  - sur l'accessibilité des plates-formes aéroportuaires
- 4) L'impact du projet sur les zones naturelles et les nuisances sonores.





## Les principes du débat public



- 1) Ouverture à tous
- 2) Transparence du débat
- 3) Equivalence des participants
- 4) Argumentation des avis

*dans le respect des règles d'un débat démocratique*



## Qui anime le débat ?

*La Commission nationale du débat public (CNDP)* nomme pour la durée du débat une *Commission particulière du débat public (CPDP)* indépendante et neutre, chargée de préparer et d'animer le débat :

- . Michel **Gaillard**, *président de la CPDP*
- . Arlette **Dubois-Besnard**
- . Olivier **Klein**
- . Claude **Leroi**
- . Liliane **Pautrot**
- . Marie-Françoise **Sévrain**
- . Bruno de **Trémiolles**

*Un secrétariat général, dirigé par Frédéric Aucher, assiste la CPDP*





## Quel est le rôle de la CPDP ?

### *Sa mission :*

- préparer et animer le débat public
- veiller à son bon déroulement
- assurer un traitement équitable à tous les participants



### *Ses activités :*

- diffuser et faciliter l'information
- donner au public la possibilité de :
  - . poser des questions et obtenir des réponses,
  - . donner un avis, faire des propositions.
- rédiger un compte-rendu à l'issue du débat public

*sans prendre position sur le projet objet du débat*



## Quelle place pour le maître d'ouvrage dans le débat ?

- *Il élabore le dossier de présentation du projet*
  - base du débat public
  - consultable par tous (site Internet, siège de la CPDP, communication à la demande)
- *Il met à disposition du public*
  - les études relatives au projet
  - les documents nécessaires à sa compréhension
- *Il présente le projet au débat*
  - au début des réunions publiques
  - répond aux questions du public
- *Il prend une décision à l'issue du débat*
  - poursuivre, modifier ou abandonner le projet



## Comment la CPDP assure-t-elle l'information du public ?

### ✓ avec des outils de communication

- Le site web du débat public [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)
- La « commission mobile » (bus itinérant)
- Les cahiers d'acteurs
- La newsletter du débat
- Le journal du débat
- Le dépliant
- Les panneaux d'information de la CPDP
- L'affichage public

### ✓ par une large campagne d'information (presse, affichage, bus itinérant...)

### ✓ en partenariat avec les collectivités territoriales concernées par le projet





## Comment participer au débat ?

- ✓ **En prenant part aux réunions publiques**
  - sur tout le territoire concerné par le projet, ouvertes à tous
  - en posant des questions au maître d'ouvrage
  - en donnant son avis
  
- ✓ **En utilisant le site web de la CPDP**
  - pour poser une question (réponse dans les trois semaines)
  - pour apporter une contribution au débat, en donnant son avis
  
- ✓ **En rédigeant un cahier d'acteurs** (pour les personnes morales)
  
- ✓ **En posant des questions**
  - par mail, courrier ou carte T, envoyés à la CPDP







## Les réunions publiques du débat

### . Les réunions de proximité

→ présentation du projet et de ses impacts au niveau local

### . Les réunions thématiques

→ un focus : aménagement du territoire ; impacts environnementaux ; insertion dans le réseau ferroviaire et raccordements, etc.

### . Les auditions publiques

→ des acteurs institutionnels et/ou des experts présentent devant la CPDP, en public, leurs points de vue sur le projet, de façon argumentée



## Les 27 réunions publiques

### . Les réunions de proximité :

Vichy (12/10) • Roanne (13/10) • Moulins (18/10) • Mennecy (19/10) • Bourges (03/11) • Mâcon (08/11) • Nevers (09/11) • Châteauroux – Déols (16/11) • Montluçon (23/11) • Blois (30/11) • Vierzon (06/12) • Saint-Etienne (12/01) • Lieusaint (18/10) • Clermont-Ferrand (24/01 – Réunion de synthèse) • Orléans (25/01 – Réunion de clôture)

### . Les réunions thématiques :

Moulins (15/11) – *Quelle vitesse ?* • Orléans (24/11) – *Financement* • Villefranche-sur-Saône (01/12) – *Insertion en région lyonnaise* • Clermont-Ferrand (07/12) – *Aménagement du territoire* • Bourges (14/12) – *Enjeux environnementaux* • Orly (11/01) – *Insertion en Ile-de-France* • Nevers (17/01) – *LGV et transports régionaux* • Gien (19/01) – *Enjeux environnementaux*

### . Les auditions publiques :

Guéret (04/11) – *Creuse et grande vitesse* • Lyon (13/12) – *Fret*





## La réunion de proximité du 12 octobre 2011

### *Le programme de la soirée :*

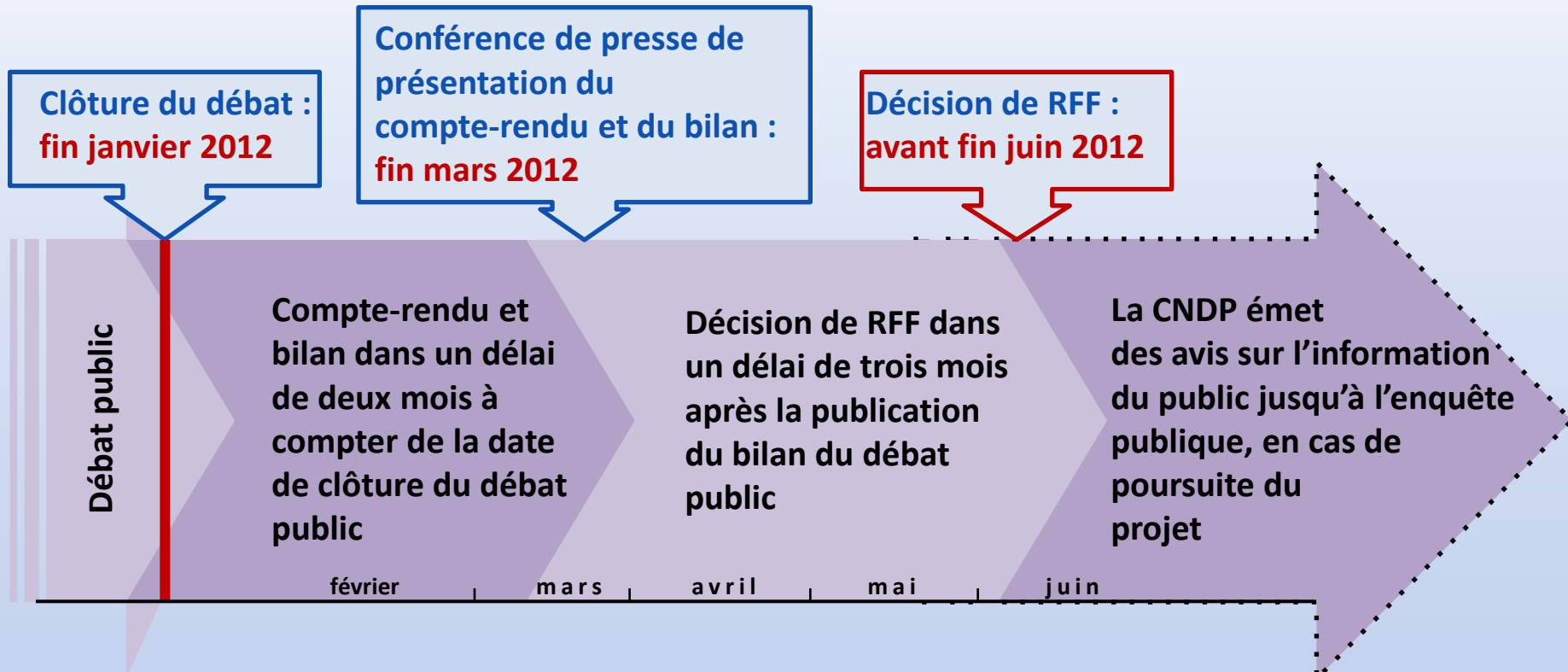
- Accueil du maire de Vichy **Claude Malhuret**
- Présentation du débat public / **Michel Gaillard**
- Modalités de la réunion / **Michel Gaillard**
- *Questions de la salle sur le déroulement du débat public et réponses de la CDP*
- Présentation du projet par RFF / **Thomas Allary**
- *Débat avec la salle*
- Clôture de la réunion / **Michel Gaillard**



# *Questions à la CPDP*



# Que se passera-t-il après le débat public ?





# **Thomas Allary**

**Directeur du projet POCL**  
**Réseau Ferré de France**



# **Bruno De Trémiolles**

**Membre de la CPDP**



## Quelques règles du débat public

- Chaque intervention a la même valeur : « *une personne, une voix* »
- Les interventions, lors des échanges, limitées à 3 mn
- Le débat est libre, ouvert à tous les avis sur le projet et le débat public
- Démocratique et argumenté
- Tout ce qui est dit est inscrit au verbatim puis versé au compte-rendu
- Le président de séance (la CPDP) ouvre le débat, l'anime et le clôt





# *Débat avec la salle*



# Claude Malhuret

Maire de Vichy



## Merci de votre participation

***et rendez-vous aux prochaines réunions publiques du débat :***

- 13/10 . **Roanne (42)** – *Réunion de proximité*
- 18/10 . **Moulins (03)** – *Réunion de proximité*
- 19/10 . **Menecy (91)** – *Réunion de proximité*

***Pour toute information :***

Tél. 01 53 43 62 67

secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org

**[www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)**